

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

.....



Décret n° 2003-56 du 18 Avril 2003
portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°92-181 du 16 mai 1992 portant statut particulier du cadre des agents des services diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les missions diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n°94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

Vu le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n°98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n°99-268 du 31 décembre 1999 fixant les effectifs du personnel diplomatique et consulaire des ambassades, des missions permanentes et des consulats ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur Jean Jules OKABANDO est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Jean Jules OKABANDO** sera inséré au Journal officiel.

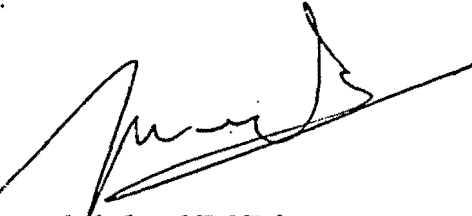
Fait à Brazzaville, le 18 Avril 2003



Denis SASSOU N'GUESSO

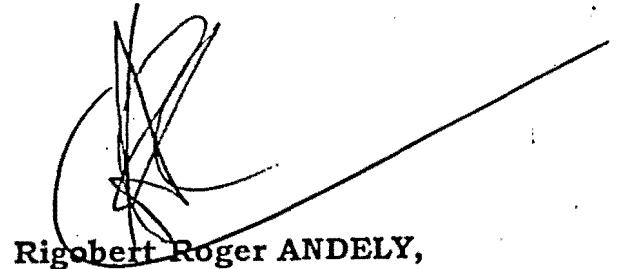
Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et de la francophonie,



Rodolphe ADADA,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY,